



BULLETIN D'ADHÉSION AU PROGRAMME DE FIDÉLITÉ AUCHAN

Pour profiter au plus vite des avantages Waaoh, nous vous remercions de remplir le questionnaire ci-dessous.

Si vous avez une Carte Bancaire Auchan, inutile de prendre la carte Auchan, vous bénéficiez déjà de tous ces avantages¹.

Vous avez également la possibilité de souscrire votre carte de fidélité directement en ligne en vous connectant sur www.auchan.fr rubrique Espace carte



Date d'ouverture de la Carte :

COORDONNÉES PERSONNELLES M. Mme Melle

Nom* :

Prénom* : Date de naissance* :

N° et rue* :

Bâtiment, Résidence* :

Code postal* : PAYS* :

Commune* :

E-Mail :

Tél. portable :

Tél. fixe :

En nous communiquant votre e-mail et vos numéros de téléphone, vous acceptez de recevoir en avant-première l'actualité et les offres d'AUCHAN².

En cochant cette case, vous acceptez de recevoir par tous moyens de communications électroniques (mail, SMS...) l'actualité et les offres des partenaires d'Auchan.

VOS ENFANTS

Prénoms : Date de naissance :

1. La carte de fidélité Auchan est gratuite. Pour la Carte Bancaire Auchan, merci de bien vouloir vous renseigner au stand Accord de votre magasin.
 2. La liste des entreprises de marque Auchan dont vous pourrez recevoir l'actualité est disponible à l'accueil de votre magasin et sur le site [auchan.fr](http://www.auchan.fr). Cette liste étant susceptible d'évoluer, nous vous invitons à la consulter régulièrement.

Données personnelles : vos données personnelles suivies d'un astérisque(*) sont nécessaires au traitement de votre demande. Elles nous permettent de gérer et d'animer notre programme de fidélité et de réaliser ou de faire réaliser toute étude ou analyse correspondante. A chaque utilisation de votre carte dans le cadre de notre programme de fidélité, des informations relatives à vos achats seront recueillies pour nous permettre de répondre au mieux à vos attentes. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, ces données font l'objet de traitements automatisés dans le cadre de fichiers déclarés à la CNIL. Elles sont destinées à la société Auchan France, aux sociétés de marque Auchan, ainsi qu'à nos prestataires chargés de leur traitement ou de leur analyse à des fins d'études et à nos partenaires commerciaux. En nous communiquant vos coordonnées, et sauf opposition ultérieure de votre part, vous pourrez recevoir des informations sur notre programme de fidélité, sur toute autre actualité ou offre concernant les sociétés exploitant un point de vente ou un site Internet de marque Auchan, ainsi que sur toute actualité ou offre concernant nos partenaires. Si vous avez coché la case prévue à cet effet, vous pourrez également recevoir des informations par voie électronique relatives à nos partenaires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant en écrivant à : Auchan France - Service CSP Marketing - 200 rue de la Recherche - 59650 Villeneuve d'Ascq.

J'ai pris connaissance des conditions d'utilisation de la carte Waaoh! qui figurent au verso du présent formulaire et les accepte sans réserve. Une copie de ces conditions m'est remise sur simple demande et peut être librement imprimée sur le site www.auchan.fr

Date et signature :

1. PARTENAIRES DU PROGRAMME DE FIDELITE AUCHAN

La société Auchan France (ci-après, « Auchan »), société anonyme au capital de 56 882 160 € dont le siège social se situe 200 rue de la Recherche 59650 Villeneuve d'Ascq, immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 410 409 460, agissant tant en son nom propre qu'en tant que mandataire de toutes sociétés exploitant un point de vente et/ou un site Internet marchand de marque Auchan est chargée de gérer, dans ces points de vente et/ou sites Internet marchands, un programme de fidélité par le biais d'une carte dite « Carte Waaoh ! » donnant accès à un certain nombre d'avantages, en contrepartie de la remise, par l'adhérent, d'un formulaire d'adhésion dûment rempli.

La liste des points de vente et sites Internet marchands partenaires du programme de fidélité Auchan est disponible à l'accueil de votre magasin et sur le site www.auchan.fr.

Les points de vente et le site internet suivant proposent une version spécifique et dérogatoire aux présentes conditions : (i) les points de vente AUCHAN DRIVE, les HALLES D'AUCHAN, les hypermarchés à enseigne Auchan situés à Laguenne Tulle, Mazamet, Péronne, Avallon, La Croix St Ouen, Corbeil-Essonnes, Clamecy, Tonnerre, Cosne sur Loire, La Charité sur Loire et Châtillon sur Seine ; (ii) les sites Internet www.auchan.fr.

Les modalités de fonctionnement spécifiques du programme de fidélité Auchan dans ces points de vente et sur le site internet sont disponibles à l'accueil des magasins précités et sont également consultables sur le site internet concerné.

La liste des partenaires du programme de fidélité Auchan, de même que la liste des points de vente ou sites Internet à enseigne Auchan proposant des modalités de fonctionnement spécifiques de ce programme, sont susceptibles d'évoluer après la date de votre adhésion. Nous vous conseillons en conséquence de les consulter régulièrement sur www.auchan.fr ou de vous renseigner à l'accueil de votre magasin Auchan.

2. ADHESION AU PROGRAMME DE FIDELITE AUCHAN

Le programme de fidélité Auchan est ouvert à tout particulier, consommateur, âgé de plus de 18 ans. Il est possible d'adhérer à ce programme soit directement en ligne depuis le site Internet www.auchan.fr ou depuis tout autre site partenaire, soit dans l'un des points de vente partenaires visés à l'article 1 ci-dessus en remplissant le formulaire d'adhésion disponible à cet effet.

La carte « Waaoh ! » est valable dans l'ensemble des points de vente et sites Internet partenaires visés à l'article 1 ci-dessus. Elle est mise gratuitement à disposition dans tous les points de vente et sites Internet partenaires, dans la limite d'un « Compte Waaoh ! » par client (même nom, même adresse).

En point de vente, la carte est délivrée et activée immédiatement le jour de la demande.

Sur Internet, une carte virtuelle (e-carte) est envoyée par mail à l'adhérent qui a préalablement complété son formulaire : elle est utilisable immédiatement sur les sites Internet partenaires. Pour l'utiliser en magasin, l'adhérent doit communiquer le numéro de carte virtuelle qui lui a été attribué lors de son adhésion sur le site Internet partenaire, afin de se faire délivrer une carte physique utilisable dans les points de vente partenaires.

Aucune inscription à ce programme par courrier ou par téléphone ne sera prise en compte.

Les adhérents détenant au sein du même foyer plusieurs cartes « Waaoh ! » doivent l'indiquer à l'adresse suivante : **Auchan France - Service CSP Marketing** - 200 rue de la Recherche - 59650 Villeneuve d'Ascq.

Tout bulletin d'adhésion comportant une anomalie (incomplet, erroné, illisible) est susceptible de ne pas être pris en compte. Les adhérents autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leur domicile par Auchan, sans toutefois qu'Auchan ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des bulletins d'adhésion reçus.

Tout changement d'adresse, de nom ou toute indication pouvant être nécessaire dans le cadre du présent programme devra être notifié à Auchan dans les meilleurs délais à l'accueil de votre magasin ou en écrivant à l'adresse suivante : Auchan France Programme de fidélité Clients Auchan, 200 rue de la Recherche 59650 Villeneuve d'Ascq, ou en se rendant directement sur le site Internet www.auchan.fr ou sur l'un des sites partenaires.

Les titulaires de la carte bancaire Auchan, laquelle est disponible au stand Accord de votre magasin Auchan, bénéficient automatiquement du Programme de Fidélité Auchan, sans qu'il soit nécessaire pour eux d'obtenir une carte « Waaoh ! ». Pour toutes informations sur cette carte de paiement, renseignez-vous auprès du stand Accord de votre magasin.

3. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations demandées à travers le formulaire d'adhésion disponible en ligne ou dans les points de vente partenaires sont nécessaires à l'obtention de votre carte « Waaoh ! ».

Ces informations permettent à Auchan de mieux vous connaître pour vous adresser des informations ou des offres adaptées à vos besoins et à vos centres d'intérêts.

Elles nous permettent également de gérer et d'animer notre programme de fidélité et de réaliser ou de faire réaliser toute étude ou analyse correspondante.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vos données personnelles font l'objet de traitements automatisés dans le cadre de fichiers déclarés à la CNIL. Elles sont destinées à la société Auchan France, aux sociétés de marque Auchan, partenaires ou non de notre programme de fidélité, ainsi qu'à nos prestataires ou partenaires chargés de leur traitement ou de leur analyse à des fins d'études. En nous communiquant vos coordonnées, et sauf opposition ultérieure de votre part, vous pourrez recevoir des informations sur notre programme de fidélité, ainsi que toute actualité ou offre concernant les sociétés exploitant un point de vente ou un site Internet de marque Auchan (sociétés partenaires ou non de notre programme de fidélité, dont la liste est disponible à l'accueil de votre magasin ou sur le site www.auchan.fr), ainsi que toute actualité ou offre concernant nos partenaires extérieurs. Si vous avez coché la case prévue à cet effet, vous pourrez également recevoir des informations par voie électronique concernant nos partenaires extérieurs.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données nominatives vous concernant, soit en magasin, soit à l'adresse suivante : **Auchan France - Service CSP Marketing** - 200 rue de la Recherche - 59650 Villeneuve d'Ascq.

4. LES AVANTAGES DU PROGRAMME

La carte de fidélité Auchan n'est pas un moyen de paiement. Elle vous permet sur présentation en caisse ou en ligne :

- de cumuler, sur votre compte de fidélité « Waaoh ! » des €uros lors de vos achats dans les points de vente et sites Internet partenaires (hors vente à l'extérieur, chapiteau, etc.),

- d'obtenir des bons de réduction à valoir sur vos achats ultérieurs, selon la politique commerciale propre à chaque point de vente et/ou site Internet partenaire.

Il n'est possible de cagnoter des €uros que sur des achats effectués par l'adhérent, hors carburant, rayon librairie, billetterie et cartes cadeaux.

Les €uros crédités sur le « Compte Waaoh! » sont attribués selon les modalités suivantes :

- des affichettes en rayon, des bulletins diffusés sur les sites Internet partenaires ou une information figurant sur la fiche produit mise en ligne sur ces sites ou sur les applications mobiles relayant le programme de fidélité Auchan permettent à la fois de repérer aisément les produits concernés par l'offre promotionnelle et d'informer les titulaires de la carte de fidélité du montant des €uros cumulables accordés en cas d'achat du produit concerné ;

- lors de son passage en caisse sur présentation de la carte de fidélité ou lors de son paiement en ligne sur un site Internet partenaire, l'adhérent cumule des €uros qui sont partiellement ou globalement utilisables sur ses achats ultérieurs dès ses prochains achats, hormis les carburants, le rayon librairie, la billetterie et l'achat de cartes cadeaux.

Lorsqu'un produit bénéficie de plusieurs avantages liés à la détention d'une carte de fidélité Auchan, seule la réduction la plus avantageuse est accordée au titulaire de la carte.

Le « Compte Waaoh! » est la somme de tous les €uros que le titulaire de la carte de fidélité Auchan a cumulés dans les points de vente et/ou sur les sites Internet partenaires en achetant des produits signalés en rayon et en présentant sa carte lors de son passage en caisse ou lors de son paiement en ligne, éventuellement diminués des €uros qu'il aurait pu déjà dépenser ou qui lui seront retirés en cas d'annulation de commande ou de toute tentative de fraude.

Pour connaître le solde de son « Compte Waaoh! », le titulaire de la carte de fidélité Auchan est invité à se connecter sur son espace carte présent sur le site Internet www.auchan.fr ou à se reporter au bas de son ticket de caisse. Le relevé de « Compte Waaoh! » est systématiquement imprimé sur le ticket de caisse des titulaires de la carte de fidélité Auchan sous la forme : ancien solde - €uros acquis - €uros dépensés - nouveau solde.

4.1. UTILISATION DES €UROS CAGNOTTES

Les €uros du « Compte Waaoh! » sont utilisables partiellement ou globalement quand le titulaire de la carte de fidélité Auchan le souhaite, dans la limite des dispositions reproduites ci-dessous, à savoir :

- Les €uros acquis entre le 1er janvier et le 31 octobre de l'année en cours sont utilisables jusqu'au 31 janvier de l'année suivante.
- Les €uros acquis entre le 1er novembre et le 31 décembre de l'année en cours sont utilisables jusqu'au 31 janvier de l'année n+2.

En cas de non-utilisation des €uros au cours des périodes précitées, le titulaire de la carte Auchan en perd automatiquement le bénéfice. En cas de non-utilisation de la carte par son titulaire pendant une période continue d'un an, Auchan se réserve le droit de supprimer toute information nominative relative à cette carte et de la désactiver définitivement.

En magasin, à la fin de l'enregistrement de ses articles, le titulaire de la carte Auchan peut faire part à l'hôte de caisse, de son souhait d'utiliser tout ou partie du montant cumulé sur son « Compte Waaoh! » (solde apparent sur son dernier relevé de compte).

Les €uros cumulés sur le « Compte Waaoh! » ne sont ni remboursables, ni échangeables en espèces. Aucune monnaie ne peut être rendue.

Les €uros cumulés sur le « Compte Waaoh! » sont utilisables uniquement dans les points de vente et/ou sur les sites Internet partenaires offrant cette fonctionnalité. Une liste à jour des points de vente et/ou sites concernés est disponible en magasin et sur le site www.auchan.fr.

Toute tentative de fraude dans l'acquisition et/ou dans l'utilisation des €uros cagnottés, notamment via les sites Internet partenaires, donnera lieu à une résiliation immédiate de la commande, Auchan se réservant le droit de poursuivre le fraudeur en justice.

4.2. UTILISATION DES BONS DE REDUCTION

L'adhérent au programme de fidélité Auchan peut se voir offrir un ou plusieurs bons de réduction à valoir sur ses prochains achats.

Ces offres sont valables dans les points de vente et/ou sur les sites Internet partenaires. Le périmètre d'utilisation de l'offre promotionnelle est précisé sur le bon de réduction lui-même.

Lors du passage en caisse et sur présentation de la carte de fidélité Auchan, vos achats peuvent déclencher un ou plusieurs bons de réduction à valoir sur vos prochains achats. Le montant de la réduction est accordé au titulaire de la carte de fidélité Auchan sur présentation du ou des produits concernés accompagnés du bon, lors du passage en caisse. Sur les sites Internet partenaires, le titulaire de la carte de fidélité Auchan a la possibilité de saisir un code barre correspondant au bon de réduction concerné pour bénéficier de l'offre promotionnelle attachée à son achat.

Ces bons de réduction sont utilisables sur présentation de la carte de fidélité Auchan dans les points de vente partenaires ou sous réserve d'identification préalable de l'adhérent par son numéro de carte Auchan, lorsque l'offre est valable sur un site Internet partenaire.

Ils sont utilisables dans les délais de validité mentionnés sur les bons. Ces délais n'excèdent pas soixante (60) jours à compter de leur date d'émission. Le titulaire de la carte de fidélité Auchan ne peut présenter qu'un seul bon par produit et/ou par tranche d'achat. L'utilisation du bon pour tout autre achat peut donner lieu à des poursuites. Ce bon n'est pas cumulable avec d'autres offres et tracts en cours. Toute reproduction du bon est interdite. Pour pouvoir être acceptés, les bons de réduction ne doivent être ni abîmés, ni déchirés, ni falsifiés. Les bons de réduction appartiennent au titulaire de la carte de fidélité et sont incessibles, intransmissibles, non remboursables, non échangeables en espèces et ne peuvent donner lieu à aucun rendu de monnaie.

Auchan se réserve le droit de poursuivre en justice toute personne qui proposerait de céder un ou plusieurs bons, notamment via un site Internet, que cette cession soit proposée à titre gratuit ou onéreux. Ces bons de réduction ne sont en toute hypothèse utilisables qu'à partir d'un montant d'achat supérieur ou égal au seuil d'achat mentionné sur le bon ou, à défaut au montant de la remise indiquée sur ce bon.

Toute tentative de fraude dans l'acquisition et/ou dans l'utilisation des bons de réduction, notamment via un site Internet partenaire, donnera lieu à la résiliation immédiate de la commande, Auchan se réservant le droit de poursuivre le fraudeur en justice.

5. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA CARTE

L'utilisation de la carte de fidélité Auchan implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales dont le souscripteur reconnaît avoir pris connaissance en complétant le formulaire de demande de carte rempli en magasin ou en s'inscrivant au programme de fidélité via le site www.auchan.fr ou via tout autre site Internet partenaire proposant cette fonctionnalité.

La carte de fidélité Auchan ne peut être utilisée que par son titulaire. Un même client ne peut être titulaire et utilisateur de l'une seule carte de fidélité Auchan.

La carte de fidélité Auchan est la propriété de la société Auchan France et ne peut être reproduite. Elle peut être retirée à tout moment en cas de fraude ou de toute utilisation abusive ou non conforme aux dispositions des présentes conditions générales d'utilisation. Le titulaire de la carte de fidélité Auchan perd alors tout droit d'utilisation des bons de réduction précédemment acquis, ainsi que des avantages attachés à son « Compte Waaoh! », les €uros acquis ne lui étant pas restitués. Les points de vente et sites Internet partenaires déclinent toute responsabilité pour toutes conséquences directes ou indirectes d'utilisation frauduleuse ou non conforme de la carte de fidélité Auchan.

Les offres communiquées en tract, en magasin et / ou sur Internet et repérées par une affichette sont exclusivement réservées aux porteurs de la carte de fidélité Auchan dans le cadre d'achats correspondants à des quantités usuellement acquises par un consommateur. Certaines opérations promotionnelles peuvent prévoir à ce titre une quantité maximum d'achats pour pouvoir bénéficier des avantages attachés à la carte de fidélité Auchan.

En cas de contestation sur le montant en €uros acquis ou sur le nouveau cumul, toute réclamation devra être faite auprès du point de vente et/ou du site Internet partenaire concerné, dans la journée de l'achat correspondant au ticket concerné. Aucune contestation ne sera acceptée passé ce délai.

La société Auchan France, les points de vente et/ou les sites Internet partenaires sont exonérés de toute responsabilité pour toute conséquence, directe ou indirecte, des éventuelles anomalies de fonctionnement du programme de fidélité, quelle que soit leur cause. Ainsi en cas d'anomalie résultant notamment d'une erreur technique ou matérielle évidente ou d'un bug informatique concernant en particulier le cumul d'€uros du « Compte Waaoh ! », le titulaire de la carte de fidélité Auchan ne pourra pas en exiger le bénéfice, ni en demander le remboursement. Dès que cette anomalie aura été découverte ou portée à la connaissance d'Auchan France, cette dernière procédera à la régularisation du « Compte Waaoh ! ». Cette régularisation sera portée à la connaissance du titulaire du « Compte Waaoh ! » sur les tickets émis postérieurement à cette régularisation.

De même, dans l'hypothèse où des anomalies techniques apparaîtraient lors de l'impression des bons de réduction (ex : absence de date de validité, absence de mentions des produits bénéficiant de l'offre ou absence de montant de la remise accordée) rendant ces derniers incomplets dans les modalités de leur utilisation, les hôtesses de caisses seront en droit de récupérer les bons défectueux et de refuser leur utilisation en caisse.

En cas de perte ou de vol de la carte, Auchan ne pourra être tenu responsable de l'utilisation frauduleuse du montant crédité sur le « Compte Waaoh ! » et aucune demande de remboursement ne sera recevable.

Le titulaire doit informer la société Auchan France, par courrier, de la perte ou du vol de sa survenance. Le titulaire peut ensuite demander la délivrance d'une nouvelle carte. Toute perte ou vol de la carte de fidélité Auchan fait perdre automatiquement tout droit d'utilisation des avantages précédemment acquis, qu'il s'agisse des bons de réduction ou des €uros inscrits au crédit du « Compte Waaoh ! ».

La carte ne peut être cédée en dehors du foyer.

Le titulaire de la carte de fidélité Auchan peut limiter l'utilisation des €uros de son « Compte Waaoh ! » en activant un code personnel, ce qui lui permet d'éviter toute utilisation frauduleuse ultérieure de sa carte par un tiers, notamment en cas de vol.

Le titulaire de la carte de fidélité Auchan peut limiter l'utilisation des €uros de son « Compte Waaoh ! » en activant un code personnel, ce qui lui permet d'éviter toute utilisation frauduleuse ultérieure de sa carte par un tiers, notamment en cas de vol.

6. DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UN ARTICLE DANS UN POINT DE VENTE PARTENAIRE OU EXERCICE DU DROIT DE RETRACTION SUR UN SITE PARTENAIRE

Les avantages du programme de fidélité Auchan sont conditionnés à l'achat de produits bénéficiant d'offres spécifiques dans les points de vente et/ou sur les sites Internet partenaires.

En cas de demande de remboursement ou de droit de rétractation concernant les produits ayant bénéficié d'avantages au titre du programme de fidélité Auchan (bons de réduction ou €uros cagnottés), Auchan se réserve le droit de procéder à l'annulation de ces avantages et à la reprise des bons de réduction en possession du Client lors du remboursement du ou des produit(s) concerné(s), afin de lutter contre toute tentative de fraude.

7. EVOLUTION DU PROGRAMME DE FIDELITE

Tout ou partie des règles, droits et avantages exposés dans les présentes Conditions Générales et/ou dans tout autre document relatif au présent programme de fidélité pourront être modifiés ou supprimés temporairement ou définitivement à tout moment.

Dans cette hypothèse, les droits et avantages acquis par le titulaire de la carte de fidélité Auchan à la date de suppression ou de modification lui resteront dus.

En revanche, les droits et avantages modifiés ou supprimés pour l'avenir n'ouvriront aucun droit à indemnisation en faveur de l'adhérent. Dans ce cas, les titulaires de la carte de fidélité Auchan seront prévenus quinze (15) jours à l'avance par affichage ou diffusion dans les points de vente et/ou sur les sites Internet partenaires.

Le titulaire de la carte de fidélité Auchan peut, s'il le souhaite, restituer sa carte, en appelant son nom, prénom et adresse. Par cette restitution, il renonce aux avantages du programme de fidélité Auchan.

Date de mise à jour : Janvier 2011